

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024
Affichage : 06/06/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**Objet : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE
1 000 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes a reçu notification, pour le programme d'investissement de l'Espace Gargantua, de subventions de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de la Lozère et de l'ADEME pour un montant total de 4 000 346 €.

Une partie importante (plus de 50 %) de ces subventions n'a pas encore été perçue par la Communauté de Communes à ce jour. La CCHAM a donc dû solliciter auprès du Crédit Agricole, la prolongation pour une nouvelle année de la ligne de trésorerie de 1 000 000 € souscrite le 17 juillet 2023.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur la proposition suivante reçue du Crédit Agricole :

**DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES
et ASSOCIATIONS**
☎- 04.67.17.85.63
Email : franck.fournio@ca-languedoc.fr
Adresse postale: Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc
Avenue de Montpellieret - MAURIN - 34977 LATTES Cedex

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Haut Allier
1 Quai du Langouyrou -
48300 LANGOGNE

Maurin, le 30 mai 2024

Monsieur Le Président,

Suite à votre consultation, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre proposition de financement pour dans l'attente du versement des subventions attendues concernant l'opération de requalification de l'ancien lycée

Ligne de Trésorerie -
Classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Durées : 1 an .
- Montant : 1 000 000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,50 %, soit à titre indicatif sur index d'avril à 3,89 % un taux de; 5,39 %.

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office.
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement :
 - ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.

Votre accord sur la présente proposition doit nous parvenir avant le 14 juin 2024

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de souscrire auprès du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de Trésorerie de 1 000 000 €, aux conditions fixées à la date de signature du nouveau contrat (taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M) + marge de 1,50 %), soit à titre indicatif sur l'index d'avril 2024 à 3,89 % un taux de 5,39 %. Ce taux est révisé mensuellement et les intérêts appelés mensuellement par débit d'office. Les frais de dossier s'élèvent à 2 500 € (0,25 % du montant accordé).

PREND L'ENGAGEMENT :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget)

PREND L'ENGAGEMENT, pendant toute la durée de l'ouverture du crédit, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts, frais et accessoires ainsi que le remboursement des fonds utilisés.

CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et, l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier,
Le Président,


Francis CHABALIÈRE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.